

## **SEANCE ORDINAIRE DU 23/05/2019**

L'an 2019, le 23 mai, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

**Présents** : Tous les membres sont présents sauf Monsieur ZELEK Patrick procuration donnée à Monsieur ZELEK Jean Louis

### **Article 1 : Election du secrétaire de séance :**

A 18 h00, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mme CORAL Marie Noëlle se propose au secrétariat de mairie. Elle est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### **Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :**

Madame BONDENET Marie Odile demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du 9 avril 2019. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

### **Article 3 : Projet éolien:**

Madame Le Maire et le conseil municipal accueillent Mr Silvère DA LUZ de H2air.

Madame Le Maire a envoyé, il y a quelques temps, à tous les conseillers les documents d'information (convention de mise à disposition et la note de synthèse) concernant cette réunion afin de leur permettre de bien connaître le projet éolien.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la convention de mise à disposition, promesse de bail emphytéotique et promesse de servitudes présentée par la société H2 air.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents Madame Le Maire à signer ladite convention avec la société H2air.

### **Article 4 : Eclairage public**

Le conseil municipal approuve ce renouvellement de contrat à l'unanimité.

Madame Marie Odile BONDENET-DRUET a rempli la demande de subvention du SYDED.

Après réflexion du conseil municipal, le taux d'abaissement de l'éclairage aura lieu pendant 6 heures à 50 % soit de 23h00 à 05h00.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **Article 5 : ONF :**

Madame Le Maire a reçu une seule proposition plusieurs devis pour le dégagement manuel avec maintenance de cloisonnements de la parcelle 21 pour une surface de 73 ares.

Après réflexion, le conseil municipal retient la proposition de l'ONF avec un devis de 568,52euros HT et de 625,37 TTC.

Réseau des communes forestières : Les communes forestières (structures représentatives des communes forestières) **défendent** les intérêts et les spécificités des forêts communales, **informent** et **forment** les élus municipaux et promeuvent des projets ayant pour socle « la forêt et le bois ».

Mme Le Maire explique que l'état demande à ce réseau de commune forestière d'encaisser les recettes de la forêt des communes au lieu des trésoreries.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de maintenir le paiement des bois sur la commune d'ACCOLANS par la trésorerie.

#### **Article 6 : Traversée du village :**

Madame Le Maire et son adjoint ont déposé les dossiers de subvention auprès des organismes concernés.

Madame Le Maire a reçu plusieurs devis des banques concernant les prêts pour la traversée du village.

Le conseil municipal retient à l'unanimité des présents l'offre du crédit agricole pour deux prêts

- Le premier de 130 000 euros sur 20 ans à un taux de 1,58%.
- Le deuxième prêt (relais) de 250 000 euros sur 2 ans à un taux de 0,42% (en attente des droits à subventions).
- Frais de dossier ramenés à 150 euros.

#### **Article 7 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :**

A la suite de la délibération du budget du mardi 9 avril 2019, Madame Le Maire demande au conseil municipal de noter la somme de 6 642,57 euros en recette d'investissement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents cette somme.

#### **Article 8 : Ouverture de la mairie :**

Madame Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le jour d'ouverture de la mairie.

Pour rappel, lors de demande de renseignements urgents auprès des organismes, il est très problématique de les joindre le samedi matin.

Après réflexion, le conseil municipal décide pour l'ouverture de la mairie le mercredi matin à partir du mercredi 3 juillet 2019.

#### **Article 9 : Questions et informations diverses :**

- Bienvenue à Margot née le lundi 20 mai 2019 au foyer de Madame Mélissa BONY et de Monsieur Marc JEANFAIVRE. Félicitations à cette famille.
- L'été arrive à grands pas, le conseil municipal se concerte pour l'entretien du village. La date du samedi 8 juin est retenue pour une partie des travaux.

- Le Club cyclotouriste de la LIZAINNE organise une randonnée le dimanche 15 septembre 2019 et sera de passage sur la commune d'ACCOLANS. Le Club prévoit un ravitaillement sur la place du village.

Madame Le Maire clôt la séance à 21h00.